



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 3 novembre 2015

Préavis no 03/2015

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

le budget 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2016 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, ainsi que les charges imposées par le canton, groupement scolaire et social :

Charges

Affaires culturelles /
Transports publics :

Les participations communales à l'école de musique et au déficit des transports publics continuent à augmenter par rapport à 2014 respectivement **CHF 700.00** et **CHF 4'500.00**

Terrains :

L'assainissement des cibles ayant été effectué, il y a maintenant un poste pour les intérêts sur l'emprunt et un amortissement.

Bâtiments :

Les montants suivants ont été prévus :

CHF 20'000.00 pour la participation de notre village pour la restauration de la ruine du Moulin du Covet.

CHF 38'000.00 pour l'aménagement des anciennes salles de classe en locaux à louer.

CHF 4'000.00 pour le rafraîchissement des fenêtres du bureau communal.

CHF 10'000.00 changement ou rafraîchissement de divers sols de l'hôtel-de-ville.

CHF 30'000.00 continuation des travaux de rénovation de la grande salle avec changement des stores + isolation du sol du galetas du collège

Egouts & épuration :

Il est important de noter que l'état nous a rajouté une **nouvelle taxe. Elle est liée aux micropolluants. Elle se chiffre à CHF 9.00** par habitant.

Défense contre incendie
et police :

Les coûts du SDIS et de la réforme policière restent plus ou moins identiques.

Sécurité sociale :

Les coûts sociaux sont en augmentation d'environ **CHF 25'000.00** par rapport à l'année 2014

Eau :

Divers travaux d'entretien ont été planifiés et ce pour un montant de **CHF 30'000.00**

Revenus

Péréquation directe et
Impôts :

Les rentrées relatives aux impôts et à la péréquation sont estimées identiques à celles prévues sur 2015

Bâtiments :

Depuis juillet de cette année, nous ne touchons plus rien pour la location des salles de classe ainsi que les diverses périodes de gym de l'ASYIE.

La Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2016, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2016, est arrêté comme suit :
Total des Dépenses : **CHF 960'100.00**
Total des Recettes : **CHF 967'200.00**
soit un excédent de revenus de **CHF 7'100.00**

Au nom de la Municipalité

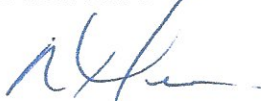
Le Syndic



F. Marmier



La Secrétaire



N. Mercier